Année 6 Numéro 4

**Avril 2006** 

# Info-Transfert

# Bulletin sur l'établissement et le transfert de ferme

« Il a été convenu que les femmes feraient semblant d'être faibles et timides et que les hommes feindraient d'être forts et courageux. »

Alphonse Karr

#### Sommaire:

Chef d'exploitation, exploitante, conjointe co-exploitante, conjointe active sur l'exploitation, conjointe collaboratrice autant de statuts que de droits différents pour les agricultrices françaises. Plus qu'un labyrinthe ou un jeux de mots!

Le nombre d'entreprises agricoles françaises est en diminution ! Ce sont, en moyenne, des entreprises de petites dimensions où l'agriculteur possède le capital d'exploitation et plus rarement le capital foncier.

### Dans ce numéro:

Que peut-on apprendre de nos 1 cousins ?

Les agricultrices françaises : 1 quel statut ?

Les agricultrices françaises : 2 quel statut ? (suite)

Les agricultrices françaises : 3 quel statut ? (suite)

L'entreprise agricole française : 4 quelques chiffres !

Avec le support financier de

Agriculture, Pêcheries et Alimentation



### Que peut-on apprendre de nos cousins?

Les femmes en agriculture, comme dans les autres secteurs d'activités, prennent de plus en plus d'importance. Même si la relève féminine n'apparaît pas encore « naturelle », force est de constater que le nombre de femmes en agriculture augmente tant au niveau des agricultrices que des professionnelles au service de l'agriculture.

Pour les agricultrices, estce tant le nombre que la reconnaissance d'un statut qui fait évoluer les pourcentages ? Depuis des lustres, derrière chaque agriculteur se trouve une « agricultrice » longtemps méconnue pour ses

activités professionnelles. L'évolution de la société, et de l'agriculture en particulier, permet de distinguer mieux la situation familiale et personnelle de la situation professionnelle et depuis plusieurs années, les termes : femmes en agriculture, agricultrices, collaboratrices, ... se sont ajoutés au vocabulaire. Reconnaître le statut professionnel est une étape, sans doute la première. Il faut cependant pour que ce statut ait un sens, lui attacher, certes des

responsabilités, mais aussi des droits. Nos « cousins » français, généralement forts en verbe, ont défini pour les femmes en agriculture plusieurs statuts conférant des droits différents. Marie-Claude Morin, professionnelle de recherche à Traget Laval, en fait pour nous un résumé. Au-delà des solutions et des termes adoptés outre atlantique, la

reconnaissance d'un statut et des droits afférents pour les femmes en agriculture sont des questions d'intérêt général puisque les femmes représentent une part importante de la relève agricole. Puisque ce numéro d'Info-

Transfert parle des françaises en agriculture, il nous a

paru pertinent de dresser, avec quelques chiffres, un portrait sommaire des exploitations agricoles françaises. Un constat, plus qu'une découverte : le taux de fermage (location des terres)! Seulement 30 % de la terre agricole est exploitée par son propriétaire. Est-ce un élément de solution pouvant faciliter le transfert ou l'établissement en agriculture au Québec? La question est posée et mérite discussion.

Bonne lecture

### Les agricultrices françaises : quel statut ?

n mars dernier, une publication statistique du Ministère français de l'agriculture et de la pêche présentait un article sous le titre : « En agriculture, la parité n'est pas de mise : les femmes accèdent lentement à des statuts plus avantageux ». Mais que peuvent signifier en France ces « statuts plus avantageux » tant pour les agriculteurs que pour les agricultrices, et puis, pour nous, au Québec, ce qu'ils pourraient aussi vouloir dire. Pourrait-on faire la même affirmation en parlant des agricultrices d'ici, des moins jeunes bien sûr, mais surtout de celles qu'on qualifie de relève féminine en agriculture : ont-elles aujourd-'hui un statut plus avantageux que ne l'avaient leurs mères ou leurs belles-mères ? En quoi le serait-il? Et qu'en est-il égale-

ment des jeunes agriculteurs masculins d'ici? Pour le savoir, peut-être pourrions-nous, lors d'une prochaine publication, tenter de faire le point sur cette question. Mais, pour l'instant, regardons ce qu'il en est en France.

### Statut des agricultrices françaises sur l'entreprise

En France, depuis 15 ans, le nombre d'agricultrices a baissé proportionnellement davantage que celui des hommes (de près de 50% contre 33% pour les hommes), mais elles forment encore le tiers des actifs agricoles de la France, soit, en 2003, quelques 290,000 femmes hors emplois saisonniers sur exploitations agricoles professionnelles. Celles qui restent sont peut-être moins nombreuses, mais elles seraient encore plus impliquées puisque 36 %

Année 6 Numéro 4 Page 2

### Les agricultrices françaises : quel statut ?

d'entre elles se retrouvent dans la catégorie des *exploitants*. Le nombre d'agricultrices de cette catégorie a cru de près de 40% en moins de 15 ans, ce qui est substantiel, étant donné la baisse notoire du nombre d'agricultrices durant la même période. Parallèlement, on a vu le nombre d'hommes de la même catégorie baisser de près de 40 %. La proportion d'exploitantes a donc sensiblement augmenté dans l'agriculture française.

De ces 107 000 exploitantes, 57 % sont des

tions très précises qui peuvent nous apparaître parfois semblables. Aussi, une <u>conjointe</u> co-exploitante est une **exploitante** au sens de la loi et n'a pas les mêmes droits ou privilèges que la <u>conjointe</u> active sur l'exploitation qui, elle, n'est pas une exploitante. Et maintenant, le statut de conjoint collaborateur né en mai 2000 avec la nouvelle Loi d'orientation et qui est dorénavant accessible aux concubins et aux bénéficiaires d'un pacte civil de solidarité, n'aide pas à s'y retrouver plus facilement.

La proportion d'exploitantes a sensiblement augmenté dans l'agriculture française : 20 % des agricultrices françaises sont Chefs d'exploitation, contre 51 % chez les hommes : soit un pourcentage presque deux fois plus élevé qu'en 1988

Moins d'agricultrices mais plus souvent coexploitantes									
	Femmes			Hommes			Total		
(en 000)			Variation			Variation			Variation
	1998	2003	(%)	1998	2003	(%)	1998	2003	(%)
Chef d'exploitation	62.8	61.4	-2%	549.4	305.8	-44%	612.2	367.2	-40%
Conjoint coexploitant	4.5	24.9	453%	0.1	8.3		4.6	33.2	
Autre coexploitant	11.4	20.6	81%	53.6	51.8	-3%	65	72.4	11%
Total exploitants	78.7	106.9	36%	603.1	365.9	-39%	681.8	472.8	-31%
Conjoint non salarié	365.2	110.5	-70%	39	40.9	5%	404.2	151.4	-63%
Conjoint salarié	1.2	8.6		0.1	0.8		1.3	9.4	
Total conjoints	366.4	119.1	-67%	39.1	41.7	7%	405.5	160.8	-60%
Autre actif familial	66	28.2	-57%	150.6	67.3	-55%	216.6	95.5	-56%
Total actifs familiaux	511.1	254.2	-50%	792.8	474.9	-40%	1303.9	729.1	-44%
Salarié permanent	21.2	33	56%	114.7	113.1	-1%	135.9	146.1	8%
non familial							0	0	
Total actifs	532.3	287.2	-46%	907.5	588	-35%	1439.8	875.2	-39%

chefs d'exploitation, tandis que 23% sont des conjointes co-exploitantes et 20% sont autres co-exploitantes. Toujours en France, 84 % des exploitants masculins sont chefs d'exploitation, mais très peu sont conjoints co-exploitants, quoique cette catégorie ait sensiblement augmenté depuis 15 ans.

Outre la catégorie exploitantes, il en existe deux autres : une première qu'on nomme autres actifs permanents familiaux ou non familiaux et une deuxième, celle des conjoints actifs sur l'exploitation, salariés ou non salariés (à ne pas confondre avec les conjoints co-exploitants dont nous venons de parler). Si, en 2003, cette dernière catégorie regroupait près de 120 000 de nos 290 000 agricultrices présentées plus haut, soit 41 % d'entre elles, elles sont tout de même 3 fois moins nombreuses qu'il y a 15 ans, lorsqu'elles regroupaient 70 % des agricultrices de l'époque. Le nombre d'agricultrices au statut de conjointe active sur l'exploitation est en nette régression.

# Conjoint d'exploitant, conjoint co-exploitant ou conjoint collaborateur au féminin

Vous l'avez compris ou le saviez peut-être déjà : en France, pour différencier certaines situations on les caractérise par des appella-

De par cette loi, en effet, a été créée l'obligation, pour les conjoints participant aux travaux agricoles, de choisir entre trois statuts : celui de conjoint collaborateur, de salarié ou d'exploitant. Depuis 2005, l'accès au statut de conjoint collaborateur n'est plus subordonné à l'autorisation préalable du chef d'exploitation et permet l'accès à des droits supplémentaires à la retraite, ainsi qu'à des meilleures prestations sociales. Le conjoint collaborateur peut avoir accès, notamment, à une assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. Sur les 111 000 conjointes actives sur l'exploitation et non salariées, seulement une partie d'entre elles ont demandé ce nouveau statut. On s'attend par contre à ce que sa popularité augmente rapidement.

À noter que le statut d'exploitant chef d'exploitation donne droit à encore plus de protections que celui de conjoint collaborateur : notamment à des indemnités journalières, en cas d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. En matière de retraite, par exemple, la retraite de base acquise par le chef d'exploitation demeure supérieure à celle du conjoint collaborateur.



Année 6 Numéro 4 Page 3

### Les agricultrices françaises : quel statut ?

# Davantage de temps partiel chez les exploitantes que chez les exploitants

Les exploitantes (celles qui sont chefs d'exploitation, conjointes co-exploitantes ou autres co-exploitantes) travaillent plus souvent à temps partiel sur l'entreprise que les hommes (38 % d'entre elles, contre seulement 11 % pour les hommes). Les conjointes salariées ainsi que les conjointes collaboratrices effectuent en moyenne 70 % d'un temps plein. Les autres conjointes d'agriculteurs s'impliqueraient moins, en ne faisant que l'équivalent d'un mi-temps sur l'entreprise et une sur quatre d'entre elles travaillerait à l'extérieur de l'entreprise.

# Les autres femmes qui travaillent sur l'entreprise agricole

Près de 30 000 autres femmes travaillent sur les entreprises agricoles, sans statut particulier. Ce sont les filles, les sœurs, les mères de l'exploitant, qui effectuent encore 40 % d'un temps plein : bien que leur nombre ait été réduit de moitié en moins de 15 ans, il reste que leur apport est considérable en terme d'heures-travailpersonne. Les femmes de la famille, mettant la main à la pâte et sans aucun statut sur l'entreprise, sont de moins en moins nombreuses.

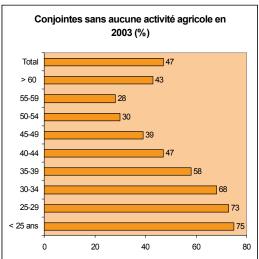
Un nombre substantiel de femmes hors de la famille travaillent aussi en tant que salariés agricoles permanents, et ce nombre tend à augmenter: elles sont passées de 21 000 à 33 000 en moins de 15 ans, atteignant donc près de 11 % des actifs réguliers des exploitations professionnelles, en 2003. De plus en plus de femmes choisissent le métier de salariées agricoles permanentes chez d'autres producteurs sans lien de parenté avec elles

### Et celles qui ne travaillent pas sur l'entreprise agricole

En 2003, en France, toutes strates d'âge confondues, 47% des *conjointes d'exploitants* sur les exploitations professionnelles n'effectuent aucun travail sur l'entreprise. Cependant, plus leur âge augmente, plus la proportion de celles qui ne participent pas est faible : entre 45 et 59 ans, c'est moins du tiers d'entre elles qui ne travaillent pas sur l'entreprise. Comparativement, c'est près de 75% des plus jeunes, de celles qui ont moins de 30 ans, qui ne participent pas aux travaux agricoles.

### Moins formées que leurs conjoints

En France, globalement, les agricultrices ont fait moins d'études générales et professionnelles que leurs conjoints. Mais parmi les plus jeunes, on peut constater davantage d'égalité entre eux, puisqu'un peu plus de la moitié tant des hommes que des femmes ont fait un cycle secondaire ou supérieur. Par contre, les filles en agriculture étudient davantage en



Les femmes de la famille, mettant la main à la pâte et sans aucun statut sur l'entreprise, sont de moins en moins nombreuses. De plus en plus de femmes choisissent le métier de salariées agricoles permanentes chez d'autres producteurs sans lien de parenté avec elles.

formation générale qu'agricole. Il reste tout de même que quelques 80 % n'ont aucune formation agricole et que seulement 5 % d'entre elles suivent une formation continue.

### La parité dans l'Union Européenne

Une statistique de l'article nous présente le pourcentage de femmes exploitantes sur des exploitations individuelles dans l'Europe des 25. Si leur proportion est faible en Europe du Nord (par exemple 9 % de femmes seulement parmi les exploitants individuels en 2003, de l'Allemagne, de Irlande ou du Danemark, notamment, où l'agriculture est faite davantage sur de grosses exploitations et par des exploitants plus jeunes), elle est par contre beaucoup plus élevée dans bon nombre d'autres pays, notamment en Italie (30%), ou en Autriche (34%). En France, on compte 22 % de femmes exploitantes sur des exploitations individuelles, un juste milieu entre les deux extrêmes européens.

### <u>Référence</u>

Primeur, Agreste : la statistique agricole, Ministère de l'agriculture et de la pêche, numéro 175, mars 2006.

Cet article est rédigé par Marie-Claude Morin, professionnelle de recherche, membre de l'équipe Traget Laval

# Saviez vous qu'en France :

- 30 % des établissements de moins de 40 ans sont hors cadre familial;
- Et qu'après 10 ans, 90 % exercent encore leur métier;
- 58 % des jeunes établis ont bénéficié des aides publiques.



#### Comité éditorial

Raymond Levallois Diane Parent Jean Philippe Perrier

#### Collaboration

Marie Claude Morin

#### TRAGET Laval

Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation Pavillon Paul-Comtois, Université Laval, Sainte-Foy, Québec G1K 7P4

Téléphone : (418) 656-2131, poste 2395

Télécopie : (418) 656-7821 Messagerie : <u>traget@traget.ulaval.ca</u> Info-Transfert est un bulletin d'information sur le transfert de ferme et l'établissement en agriculture. Il est publié par le groupe de recherche TRAGET Laval de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval (Québec). La mission de TRAGET Laval est de contribuer au développement des connaissances et à leur diffusion ainsi qu'à la formation d'étudiants dans les domaines de la gestion agricole, du transfert de ferme et de l'établissement en agriculture.

Toute reproduction des articles avec mention est encouragée.

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement afin d'alléger le texte.

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB HTTP://WWW.TRAGET.ULAVAL.CA/

Vous désirez vous abonner à *Info-Transfert*? Inscrivezvous sur le site de Traget Laval et votre adresse électronique sera ajoutée à notre liste d'abonnés.

### L'entreprise agricole française : quelques chiffres !

partir du recensement agricole de 2000 productions sont plus diversifiées et l'enquête structure 2003 (même échantillon), publié par le ministère de l'agriculture français, nous apprenons que : % et viande 12 %) restent les activités

- Le nombre d'entreprises agricoles a diminué de 11 % en 3 ans;
- Le nombre d'UTA (unité travail annuel) a diminué seulement de 6 % (887 533 UTA en 2003);
- La surface en culture est restée stable à 27.7 millions d'hectares.

Les exploitations sont généralement de petites dimensions (85 % cultivent moins de 100 ha). Cependant, comme en Amérique du Nord, le nombre de petites fermes diminue au profit des entreprises de plus grandes tailles, si bien que 15 % des entreprises (100 ha et plus) exploitent 24 % des surfa-

Compte tenu des conditions climatiques, les

-			-
	Entrepri	Surfaces	
	2003/2000 (%)	2003 (%)	2003(%)
< 20 ha	-18%	45%	27%
20-50 ha	-13%	20%	23%
50-100 ha	-3%	20%	26%
100-200 ha	6%	12%	17%
> 200 ha	11%	3%	7%
Total	-11%	100%	100%

productions sont plus diversifiées qu'au Québec. Si les grandes cultures (22 %) et l'élevage des bovins (lait 11 % et viande 12 %) restent les activités « traditionnelles » de la majorité des entreprises, la viticulture (14 %) et les fruits (4%) sont des productions importantes au moins en terme d'entreprises productrices.

Comme ici, la grande majorité des entreprises est exploitée par un propriétaire unique (78 %). Cette proportion est en diminution (-15 % entre 2000 et 2003) au profit des formes sociétaires (GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun, EARL : Exploitation agricole à responsabilité limitée).

Enfin, une particularité française est le mode d'exploitation des surfaces. En effet, en 2003, seulement 29 % des terres sont exploitées par le propriétaire de la terre, 70 % des terres sont en location (contre 63 % en 2000). Le fermage est donc un mode de faire valoir très répandu et en augmentation rapide!

Source : www.agreste.agriculture.gouv.fr

	2003	
Grandes cultures	127780	22%
Maraichage, horticulture	13883	2%
Viticulture	83658	14%
Fruits	22093	4%
Bovins lait	67532	11%
Bovins viande	69389	12%
Autres herbivores	81712	14%
Porcins, volailles	21556	4%
Autres	102168	17%
Total	589771	100%

2003
78%
7%
11%
4%
22%
100%

Mode de faire-valoir	2003
Propriété	29%
Fermage	70%
Autres modes	1%
Total	100%